INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par visioconférence due au Covid-19, à **10:30** h, ce jeudi le troisième jour du mois de mars deux mille vingt-deux, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire - Ville de Candiac

-Michel Leblanc, Conseiller - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Quorum sous la présidence de M. Frédéric Galantai, Maire de la Ville de La Prairie.

MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT.

Bonjour et bienvenue à cette séance de la Régie d'assainissement des eaux du Bassin de La Prairie.

Exceptionnellement, la Régie tient cette séance du 3 mars 2021 à huis clos tel que recommandé par l'arrêté ministériel qui stipule, QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Les membres de la Régie participent à la séance par visioconférence par mesure de précaution et afin de respecter les consignes de distanciation physique.

Je prendrai quelques instants afin de confirmer la présence des participants:

M. Normand Dyotte, maire de Candiac
M. Michel Leblanc, Conseiller de Sainte-Catherine
M. Jean-Claude Boyer, maire - Ville de Saint-Constant
M. Gilbert Samson, directeur général de la Régie
M. Christian Ouellette, maire - Ville de Delson étant absent

Afin de préserver la période de questions du public, les citoyens pouvaient faire parvenir leurs questions par courrier ou par courriel au plus tard à 16 h la veille de la séance, soit mercredi le 2 mars. Un avis public a été préalablement émis 15 jours avant la séance, avisant les citoyens de la procédure à suivre.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

22-03-20
No de résolution ou annotation

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.-Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 3 février 2022.
3.- Approbation des comptes à payer
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 février 2022.
5.- Présentation des rapports d'Aquatech décembre et annuel 2021.
6.- Varia
7. - Question du public.
8.- Levée de l'assemblée.

22-03-21 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 3 FÉVRIER 2022.

Après délibération, il est proposé par M Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 février 2022.

22-03-22 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Michel Leblanc, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de 260,738.10 $ et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de 0.00 $ pour un montant total de 260,738.10 $.

22-03-23 CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 24 février 2022, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

22-03-24 RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2021 ET RAPPORT ANNUEL 2021 .

Le Secrétaire-trésorier dépose les rapports d'exploitation de décembre 2021 ainsi que le rapport annuel 2021 et le Conseil d'administration en prend connaissance

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

22-03-25 VARIA.

Aucun dossier

22-03-26 QUESTION DU PUBLIC.

Aucune question du public.

22-03-27 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer. appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Frédéric Galantai, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)